

FR
E-002480/2023
Réponse donnée par M^{me} Kyriakides
au nom de la Commission européenne
(12.10.2023)

La stratégie «De la ferme à la table»¹ prévoit une révision de la législation de l'Union européenne (UE) en matière de bien-être animal. Les travaux préparatoires sont en cours et portent, entre autres, sur le bien-être des porcs d'élevage.

La Commission a achevé le bilan de qualité² de la législation actuelle, dont elle a ainsi pu recenser les points forts et les faiblesses. En outre, l'Autorité européenne de sécurité des aliments a adopté un avis scientifique sur le bien-être des porcs dans les exploitations³, dans lequel elle formule des recommandations sur les aspects pertinents liés au bien-être dans l'élevage porcin.

¹ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions – «Une stratégie “De la ferme à la table” pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement», COM(2020) 381 final.

² DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION – BILAN DE QUALITÉ de la législation de l'UE sur le bien-être animal (en anglais uniquement), {SWD(2022) 329 final}: https://food.ec.europa.eu/system/files/2022-10/aw_eval_revision_swd_2022-328_en.pdf

³ Groupe scientifique de l'EFSA sur la santé et le bien-être des animaux, avis scientifique sur le bien-être des porcs dans les exploitations (en anglais uniquement), *EFSA Journal* 2022; 20(8):7421, 319 p.: <https://doi.org/10.2903/j.efsa.2022.7421>